la cgt des LILAS

Pétition des agents de la ville des Lilas

Suite à la pétition lancée au mois de février, une délégation de la CGT composée de Cathy AIT OUAZZOU, Joëlle BARBIER, Jean Pierre BLOUCH, Sabine DOMECQ, Viviane DOUAY, Michèle GUENIAU, Eric KARGES, François LEDOUARIN, Agnès RAIBAUT et Fabienne TAMIM, a été reçue le 2 avril 2012, par Monsieur le Maire, Daniel Guiraud, M. BAC, adjoint au personnel et Mme JAMME, DGA.

Nous avons remis les pétitions en réitérant les demandes formulées.

1) **Nomination des reçus aux concours et examens professionnels.**

Le Maire nous a répondu que, concernant la question des « reçus collés » (rédacteurs ayant obtenu l'examen pro) n'était pas de son ressort, car il ne maîtrise pas les quotas de promotions.

M^{me} Jamme a confirmé que les dossiers de tous ceux qui étaient sur un poste en adéquation avec le grade obtenu étaient envoyés chaque année à la CAP, mais qu'en 2011 il n'y avait eu qu'une validation.

> Nous avons demandé que le syndicat puisse savoir quels sont les personnels mis sur le tableau d'avancement.
>
> La CGT demande à être associée à l'établissement des listes qui sont envoyées à la CAP, il nous est répondu que ce n'est pas possible, mais que nous pourrons être informés dans le cadre des réunions mensuelles avec la DRH.

2) Titularisation des contractuels

Pour ce qui est de la résorption de l'emploi précaire, le Maire comprend notre volonté d'anticipation, mais dit attendre les décrets d'application de la loi qui vient d'être votée.

> Nous demandons à ce qu'un groupe de travail entre direction et syndicats soit mis en place, dès que les textes seront parus. Cette proposition est acceptée.

3) Hausse du régime indemnitaire

Pour ce qui est du régime indemnitaire, pour lequel nous demandions une augmentation afin qu'aucun d'entre nous ne soit au dessous de 200 euros, le Maire nous répond que le montant global comprenant le régime indemnitaire et le 13^{e} mois représente plus de 200 euros.

Néanmoins, il nous accorde que le problème du pouvoir d'achat des employés qui ont les salaires les plus bas est une préoccupation et qu'il comprend notre demande. Il nous indique que le budget 2012 ne lui permet pas de répondre favorablement à notre demande, et qu'en raison des échéances électorales et des projets du gouvernement actuel de baisse massive des dotations aux collectivités territoriales, il n'a aucune vue sur le budget 2013.

M^{me} Jamme insiste sur le fait que le RI mis en place en 2010 est défini à partir d'une somme globale minimum, aujourd'hui de 93 euros. Cette somme globale n'est pas cumulable avec les primes statutaires qui sont allouées à certaines catégories de personnel (personnels des crèches, notamment).

Elle confirme qu'aujourd'hui, si l'on cumule le 13^{e} mois et le RI, pour la catégorie 7 on arrive à un RI total de 213,67 euros et pour la catégorie 6 à 269,83 euros.

La CGT signale que, malgré ce calcul, nous n'arrivons pas encore au niveau de RI de la communauté d'agglomération Est-Ensemble (CAEE), lequel est établit au minimum à 280,47 €. Les économies en personnel faites dans le cadre des mise à disposition et transferts pourraient permettre d'abonder le RI.

M^{me} Jamme explique que les transferts n'entraînent aucune économie pour la ville. La CAEE fait payer aux Villes les services rendus et les dotations de l'État sont réduites en fonction des charges transférées.

M. Bac indique que la municipalité va réfléchir à ce qui pourrait quand même être dégagé pour augmenter les RI des catégories 6 et 7. Une première piste est de réinjecter ce qui va être retiré des payes dans le cadre de la journée de carence, dont l'estimation, à partir des chiffres de l'année 2011, est évaluée à 37 000 euros.

La CGT rappelle le contexte d'austérité général et souhaite que la Ville n'y participe pas. Nous demandons à ce que la réflexion ne s'arrête pas au reversement de la journée de carence, ce qui nous paraît minable, et à ce qu'une réunion de travail avec les syndicats permette de dégager un nouveau plan pluriannuel d'augmentation du RI, en particulier pour les salaires les plus faibles.

Le Maire insiste sur le fait que les dotations de la Ville sont gelées ce qui a entraîné une baisse d'environ 150 000 euros, que les impôts ont déjà été augmentés 3 fois et qu'il n'est pas question de les augmenter, que les dépenses de la Ville augmentent ne serait-ce que par l'augmentation des prix, et que le projet gouvernemental sur les droits de mutation ferait perdre à la Ville un demi million d'euros. Il insiste sur le fait que le résultat des présidentielles confirmera ou infirmera les projets et leurs répercussions.

M^{me} Jamme nous indique qu'une réunion de travail sur un plan pluriannuel pourrait être organisé avant fin juin, dès que les sommes envisageables seront dégagées.

4) Points divers

Nous demandons que des rencontres régulières entre la DRH et le syndicat CGT soient définies afin de trouver des solutions au cas par cas, pour les situations individuelles des collègues qui contactent le syndicat.

Le Maire et M^{me} Jamme acceptent de créer ce cadre de travail qui pourrait être mensuel. Un calendrier sera proposé pour tenir ces réunions.

Une assemblée générale du personnel sera organisée par la CGT afin de rendre compte de cette réunion et de recenser le sentiment des agents sur les réponses qui nous ont été apportées.

Afin de discuter de ces points et des suites à y apporter, nous vous proposons une AG du personnel le mardi 5 juin de 14h à 17h.